

COMMUNE DE NOYELLES SOUS BELLONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation, du 23 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux :

Rodrigue LEFRERE, Maryline BELLET, Sébastien WILLAUME, Muriel PLATH, Christophe CARPENTIER
Franciane ALLAIRE, Frédéric REMY, Marie-Jeanne SLIMANI, Amandine LARDET, Philippe GERARD, Timothée DOYEN, Hélène LATURELLE, Bruno POUCHAIN.

ABSENTS :

Mme Sandrine PILLOT, absente excusée.

M. Jean-Marie MERCIER, qui a donné procuration à Mme Muriel PLATH.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Sébastien WILLAUME.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : Délibération 2026-08

Le Maire, de par la loi, ne peut pas présider la présentation du compte administratif ni prendre part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Christophe CARPENTIER, 4^{er} adjoint, pour présenter le compte financier unique.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Après présentation du CFU 2025, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter celui-ci qui présente :

- reste à réaliser : 16 228.80 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement
- un résultat de clôture fonctionnement en excédent de : 270 385.99 €
- résultat de clôture investissement : déficit 57 592.72 €

AFFECTATION DU RESULTAT : Délibération 2026-08

Monsieur Christophe CARPENTIER, 4^{ème} adjoint, annonce l'affectation du résultat.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

196 564.47 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

73 821.52 € au compte 1068 (recette investissement).

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026 : Délibération 2026-09

Monsieur Christophe CARPENTIER, 4^{ème} adjoint, rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Il est proposé aux membres du conseil ces taux d'imposition :

- Taxe foncière sur le bâti : 31.67 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.65 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 12.85 % (taux voté avant la suppression de la Taxe d'habitation)

Soucieuse de maintenir une pression fiscale raisonnable, la Municipalité ne souhaite pas procéder à une hausse des parts communales des taux d'imposition.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le taux de ces taxes pour 2026, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.



SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2026 : Délibération 2026-10

Monsieur le Président propose à l'assemblée le versement de ces montants à ces associations à l'article 65748 du budget primitif :

Quelles associations ?	COMBIEN €
DDEN	100
COOPERATIVE SCOLAIRE	800
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	150
CHEZ OIM FEST	150
LES CREATIONS DE KAZ	150
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	300
COMITE COMMUNAL DES FETES - GOUY SOUS BELLONNE	200
LES BLOUSES ROSES	200
ASSOCIATION MULTI LOISIRS INTERCOMMUNALE	44 470
ASSOCIATION GYM DOUCE VITRY	150
	46670

Après délibération et vote, le conseil municipal décide d'accepter ces versements aux associations citées à hauteur de 46 670 €, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

BUDGET PRIMITIF 2026 : Délibération 2026-11

Monsieur Christophe CARPENTIER, 4ème adjoint présente le budget primitif 2026 dans le détail, et propose le vote au chapitre.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité le budget primitif 2026 équilibré en fonctionnement à hauteur de 655 541.06 € et en investissement à hauteur de 171 632.47 €, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

TRAVAUX A REALISER EN 2026 :

Monsieur Sébastien Willaume, 2ème adjoint, indique à l'assemblée que lors de la dernière réunion de la commission Travaux, ces devis ont été retenus pour 2026 et placés au budget primitif en investissement :

Sociétés	Description	Prix unitaire
cyber planet	Ordinateur pack office et outlook pour MLM	851,20 €
mobilier urbain	3 balconnières place du 11 novembre	800
sprimont	radiateur Bureau directrice Ecole	880,97 €
manutan	aspirateur balai sans fil	212,33 €
comat et valco	5 poubelles dans le centre du village	600,00 €
agilis	panneau Participation citoyenne	1 661,40 €
agilis	rue de sailly = panneau entrée de ville	534,72 €
devred électricité	cantine : ajout d'une commande d interphone	772,80 €
devred électricité	vidéo protection	59 923,56 €

Il indique que pour le projet d'extension et amélioration du parc de vidéo protection des dossiers de demandes de subventions seront déposés cette année.

Après débat, il informe l'assemblée que la commission travaux se réunira mi-mai afin de travailler sur divers projets placés en fonctionnement et pour 2027 (aménagement divers dans le village et travaux sur bâtiments publics).

CONVENTION DE PARTENARIAT : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ANNEE 2026 AVEC L'ASSOCIATION MULTILOISIRS INTERCOMMUNALE (A.M.I.) Delib 2026-12

M. le Président informe l'assemblée que l'Association Multi loisirs Intercommunale (A.M.I.). gère depuis de nombreuses années la gestion de la périscolaire, la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire pour 4 semaines en juillet voire début août, la gestion du restaurant scolaire avec la mise en place du service des repas.

Une convention de partenariat doit être signée entre l'association et la collectivité.

Il est demandé à l'assemblée le renouvellement de la convention pour l'année 2026 pour un montant de 44 470 € comme vu précédemment pour le budget primitif 2026.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité ce partenariat, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

DESIGNATION ADMINISTRATEURS ASSOCIATION MULTI LOISIRS INTERCOMMUNAL (A.M.I.) : Delib 2026-13

Depuis plusieurs années, l'Association Multi-Loisirs Intercommunale (A.M.I.) assure par convention la gestion de notre restauration scolaire, nos activités périscolaires et notre centre de loisirs. Suite aux élections municipales de mars dernier, l'association nous a sollicité pour désigner les représentants de la commune pour siéger au sein de leur conseil d'administration.

Il est proposé de nommer Mme Maryline BELLET, administrateur titulaire, et Mme Franciane ALLAIRE, administrateur suppléant.

Après délibération et vote le conseil municipal désigne à l'unanimité de nommer ces administrateurs A.M.I., et autorise M. le maire à signer tous documents correspondants.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL : DESIGNATION D'UN DELEGUE SIDEN-SIAN Delib 2026-14

M. le Président informe l'assemblée sur l'adhésion de la commune au syndicat SIDEN-SIAN pour une ou plusieurs compétences : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales. Ces compétences ont été prises par la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion. Seule la défense extérieure contre l'incendie dépend de la commune. M. le Président propose sa candidature comme délégué titulaire.

Après délibération et vote, le conseil décide à l'unanimité de nommer M. le maire M Rodrigue LEFRERE, délégué titulaire, et autorise M. le maire à signer tous documents correspondants.

DESIGNATION REPRESENTANT F.D.E. 62 : Délib 2026-15

M. le Président informe l'assemblée :

La Fédération Départementale d'Energie (F.D.E. 62) contrôle depuis 1995 l'activité des concessionnaires qui exploitent le réseau d'électricité et de gaz. Elle participe à la modernisation du territoire avec l'effacement des réseaux, le développement et la rénovation de l'éclairage publique en attribuant des subventions.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder conformément aux articles L.5211-7, L5211-8 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la FDE62.

M. le Président propose sa candidature comme représentant de la F.D.E. 62.

Après délibération et vote le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M. le Maire, M. Rodrigue LEFRERE, représentant F.D.E. 62, et autorise M. le maire à signer tous documents correspondants.

CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE Délibération 2026-16

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir créer un poste d'agent polyvalent pour accroissement d'activité temporaire au service technique au grade d'agent technique territorial catégorie C à temps non complet pour 12 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 juillet 2026.

Il demande de modifier le tableau des effectifs en fonction du recrutement. Il demande de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.



Publié le : 28/05/2026 15:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Noyelles-sous-Bellonne
https://www.noyelles-sous-bellonne.fr/documents_administratifs/63974

Après délibération et vote, le conseil municipal décide d'accepter par 12 voix pour, 2 voix contre, la proposition ci-dessus, et autorise M. le maire à signer tous les documents correspondants.

DEMANDE DE TITRE MAIRE HONORAIRE POUR MONSIEUR PATRICK DOYEN : Délibération2026-17

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'article L 2122-35 du CGCT permet au Préfet de conférer l'honorariat aux anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans. Monsieur Patrick DOYEN, ancien maire, ayant effectué 4 mandats à partir de 2001 dont 2 mandats de conseiller municipal, 1 mandat adjoint et 1 de Maire soit 25 années au total, peut prétendre demander l'honorariat. Afin de le remercier pour son engagement, son dévouement, sa disponibilité toutes ces années passées au service de l'intérêt général, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette demande.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette demande et de lancer la procédure auprès du Préfet, et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

PARCS EOLIENS Délibération2026-18

Monsieur le Président informe l'assemblée :

- De la réception de l'arrêté préfectoral du Pas-de-Calais concernant l'autorisation environnementale du 26 février 2026 relatif à l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent pour la société Parc éolien de Brebières SAS, sur le territoire de la commune de Brebières (62117) pour trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison.
- De la réception d'un courrier le 18 février 2026 de la Région Hauts de France pour un avis d'enquête publique concernant le projet éolien par la SASU Ferme Eolienne Picasse sur les communes de Quéant, Lagnicourt-Marcel et Pronville-en-Artois pour exploiter un parc éolien composé de six éoliennes et de deux postes de livraison. L'enquête publique a eu lieu du 24 février au 25 mars 2026.
- De la réception d'un courrier du 13 avril 2026 de la Région Hauts de France concernant la demande d'autorisation environnementale de l'arbre Chaud 2 pour exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Lagnicourt. L'enquête publique se tiendra du 20 avril au 21 juillet 2026.

L'avis du Conseil municipal est demandé sur l'installation d'un parc éolien sur la commune de Lagnicourt, mais aussi sur d'éventuelles installations de parcs éolien dans le futur pour l'ensemble du territoire régional.

Après délibération et vote, le conseil municipal rejette à l'unanimité la demande d'autorisation du projet sur Lagnicourt et aussi pour des installations de futurs parcs éoliens sur le territoire régional. Il autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DIRECTES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le président informe l'assemblée d'une DIA pour une demande de droit de préemption pour la propriété suivante :

- o 6 rue du 8 mai, cadastrée B 394, 0 ha 7 a 55 ca.

QUESTIONS ECRITES ET ORALES

M le Président informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de demandes écrites.

Il donne la parole aux adjoints.

Mme Maryline BELLET, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que :

- le parcours du cœur a eu lieu le samedi 11 avril
- le club de lecture aura lieu le mercredi 6 mai à 18h00
- l'après-midi musicale pour les aînés aura lieu le samedi 30 mai 7

Mme Muriel Plath, conseillère municipale, informe l'assemblée que :

- Dimanche 5 avril : Environ 45 enfants ont profité de la chasse aux œufs dans le verger conservatoire le 22kg d'œufs en chocolat ont été cachés, ramassés et sans doute dévorés.
- Vendredi 24 avril entre 17h à 19h : jeux de société en mairie, L'opération sera renouvelée.
- Vendredi 29 mai : Fête des voisins, un mot sera mis sur intramuros pour encourager les Noyellois à l'organiser dans leur secteur.

- Samedi 6 juin : brocante avec inauguration à 15h00 par le réveil musical. Dimanche 7 juin : tournoi de pétanque. Tout le week-end, nous accueillons la fête foraine.
 - 6 et 7 juin : festival de musique organisé par l'association Oim Fest, rue de Tortequesne.
 - Samedi 20 juin après la kermesse : fête de la musique avec les musiciens et chanteurs du groupe Publics. Restauration et buvette sur place prévues par l'APE.
 - Samedi 29 Août 2026 : structures gonflables/Guinguette par StanRay/Maquillage par Madame Savary, noyelloise, et tournoi de pétanque.
- Nous aurons besoin de bénévoles pour toutes ces manifestations pour la mise en place des tables, chaises, tonnelles et le nettoyage (fête de la musique).
- La population est invitée à la cérémonie du 8 mai. La cérémonie religieuse en mémoire des Combattants, officiée par M. Dominique Bellengier, diacre, est prévue à 11h30. Rassemblement devant l'église à 12h00 suivi du dépôt de gerbes aux Monument aux morts.

Fin de la séance à 20h15.

Le Maire,

Rodrigue LEFRERE

Le secrétaire

Sébastien WILLAUME

